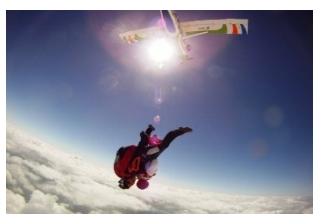


# 26<sup>ème</sup> championnat de France de Pétanque Sapeurs-Pompiers



01.02 et 03 Septembre 2023

SAINT FLORENTIN -YONNE



## SOMMAIRE

---

INTRODUCTION .....	3
COMPOSITION DU DOSSIER.....	4
BIENVENUE DANS L'YONNE.....	5
COMMENT VENIR CHEZ NOUS .....	6
LE PROGRAMME .....	7
LE REGLEMENT.....	8
LA RESTAURATION.....	11
LES HEBERGEMENTS .....	12
LES CONSIGNES.....	13
LES DECOUVERTES DU TERROIR .....	14

## INTRODUCTION

---

Mesdames, Messieurs les Sapeurs-Pompiers,

Le 26<sup>ème</sup> championnat de France de pétanque Sapeurs-Pompiers se déroulera cette année :

**Le Samedi 02 et le Dimanche 03 Septembre 2023**

**à**

**Saint-Florentin dans le département de l'Yonne (89).**

Vous trouverez ci-joint l'ensemble des documents concernant cette manifestation.

Nous vous remercions de nous adresser les inscriptions accompagnées du règlement avant le **08 Juillet 2023**, délai de rigueur sous peine de ne pas être inscrit.

La liste des inscrits sera prise dans l'ordre d'arrivée au bureau (dossiers complets).

Pour de plus amples renseignements vous pouvez contacter :

Monsieur Mickaël FRERY : 06.43.43.28.90

Monsieur Arnaud DUFOUR: 06.78.65.17.77

Monsieur Philippe LEFLOCH : 06.38.15.80.09

Adresse mail unique @ : [petanque.sp.2023@gmail.com](mailto:petanque.sp.2023@gmail.com)

Dans l'attente de vous accueillir, nous vous prions d'agréer, nos sincères salutations.

Sportivement,

Le Staff Icaunais.

**MERCI DE BIEN VOULOIR DIFFUSER LARGEMENT CE DOSSIER.**

## COMPOSITION DU DOSSIER

---

### Les éléments à renvoyer :

- Fiche d'engagement + l'attestation de l'UDSP
- Attestation d'appartenance au corps départemental
- Photocopies pièces d'identités (carte nationale d'identité, permis de conduire, passeport)
- Fiche repas + le règlement par chèque

### Dossier:

A RETOURNER AVANT LE 08 JUILLET 2023

### Adresse:

Centre de secours de Saint Florentin  
(Chef de centre)  
33 rue jean Moulin  
89600 SAINT FLORENTIN  
Téléphone : 03.86.62.65.30  
06.43.43.28.90

BIENVENUE DANS L'YONNE



4<sup>ème</sup> département de la Région Bourgogne-Franche Comté, le département est situé à environ 150 km au sud de Paris et il est traversé du Sud au Nord par la rivière Yonne, affluent de la Seine qui lui a donné son nom.

Les habitants du département se nomment les « Icaunais ». Il faut revenir aux origines pré-latines de « l'Yonne » qui se prénomait « Icauna », rivière aux grandes possibilités marchandes mais aussi sujette à de brusques colères.

Riche d'une grande histoire royale, l'Yonne a depuis toujours eu une affection pour la vie de château et des édifices religieux. Cachés dans un grand bois, accrochés à un rocher, profitant d'une source, d'un étang, d'une rivière, les châteaux se dévoileront devant vous pour vous raconter leur histoire et ceux de leurs ancêtres.

De la cathédrale Saint Etienne de Sens, première architecture gothique, à la Basilique de Sainte Marie de Vézelay, vous pourrez découvrir des merveilles architecturales et des trésors cachés.

Enfin, les différents vignobles présents sur notre territoire vous permettront d'éveiller tous vos sens...

Pour plus d'informations :

<https://www.tourisme-yonne.com/lyonne-en-bourgogne/les-tresors-de-lyonne/>

## COMMENT VENIR CHEZ NOUS



### EN VOITURE :

- Autoroute A6 (Paris à Lyon) les sorties :
  - n° 18 : Joigny
  - n° 19 : Auxerre
  - n° 20 : Chablis – Tonnerre
- Autoroute A5 (Paris – Troyes) puis direction Sens par autoroute A19 (Sens – Courtenay) les sorties :
  - n° 1 : Sens – Pont-sur-Yonne
- Autoroute A77 (Paris – Montargis) les sorties :
  - n° 18 : Montargis puis suivre la N6 vers Sens

### EN TRAIN :

Depuis Paris – Gare de Lyon ou Paris – Gare de Bercy : trains directs pour Sens, Joigny, Auxerre, Saint Florentin et Tonnerre.

Paris – Laroche-Migennes, 1h20

Paris – Auxerre, 1h40

### LE COMPLEXE DU CHAMPIONNAT :

Boulodrome de Saint Florentin :1 route de Champlandry – 89600 Saint-Florentin



## LE PROGRAMME

---

### Vendredi 01 Septembre 2023

- 14h30 à 20h15 : Accueil des équipes et remises des badges et cadeaux de bienvenue
- 17h30 : Réunion de la commission nationale de pétanque
- 20h30 : Restauration



### Samedi 02 Septembre 2023

- 7h00 : Accueil des équipes et petits déjeuners
- 8h00 : Début du Championnat de France. Challenge Christian RIVIERE
- 12h15 à 13h45 : Restauration
- 14h00 : Reprise des parties pour le Championnat de France jusqu'au 1/16è de finales joués
- 14h00 : Début du Challenge Jean Lou CARSALADE pour les perdants de poules et parties jusqu'au 1/16è de finales joués
- 20h30 : Soirée de gala avec animation musicale

### Dimanche 03 Septembre 2023

- 7h00 : Petits déjeuners
- 7h00 : Inscriptions pour le Challenge Jo DUMAUX (128 équipes)
- 8h00 : Début du Challenge Jo DUMAUX
- 8h00 : Inscriptions pour le 4è Challenge « Paulo LEGENDRE » (64 équipes)
- 8h 15 : Début du 4è Challenge « Paulo LEGENDRE »
- 8h30 : Reprise du Championnat et du Challenge JL CARSALADE (1/8è et 1/4 de finales)
- 12h30 à 14h : Restauration
- 14h 15 : Reprise des phases finales
- 16h 30 : Finales
- 18h00 : Remise des récompenses et vin d'honneur

## LE REGLEMENT

---

**Art 1 :** Le Championnat de France de Pétanque des Sapeurs-Pompiers est réservé aux Sapeurs-Pompiers professionnels, volontaires, actifs et anciens (retraités et vétérans), jeunes sapeurs-pompiers ainsi qu'aux Personnels Administratifs Techniques et Spécialisés (PATS). Tout joueur devra posséder une assurance individuelle. Il faut être adhérent à une union départementale. En cas de litige, seul le conseil d'administration de l'Association Nationale de Pétanque de Sapeurs-Pompiers (A.N.P.S.P.) est apte à statuer sur les décisions à prendre.

**Art 2 :** Les inscriptions des équipes ne seront acceptées que si elles parviennent à l'amicale ou l'Union Départementale organisatrice sous le contrôle du bureau de l'A.N.P.S.P., par le biais des responsables départementaux pour les « gros » départements, par les amicales ou par les unions départementales.

**Art 3 :** Une attestation d'appartenance à un corps de Sapeurs-Pompiers ou à un SDIS, ou une attestation en qualité d'ancien ou de jeune Sapeurs-Pompiers ainsi qu'une attestation du Président de l'Union Départementale du département concerné sera exigée lors du dépôt des fiches d'inscriptions. Elles devront parvenir à l'amicale organisatrice avant la date de clôture des engagements, fixée par le conseil d'administration de l'A.N.P.S.P., ainsi qu'une photocopie d'un document officiel attestant l'identité du compétiteur (voir ci-dessous)

**Aucune inscription ne sera prise en compte sans ces deux documents.**

Le premier jour du championnat, chaque concurrent devra présenter une pièce d'identité à la commission de contrôle. Si tout est conforme, il lui sera remis un badge pour la compétition.

Seules les pièces suivantes seront acceptées :

- Carte Nationale d'Identité
- Permis de conduire
- Passeport

**Aucune fraude ne sera admise.**

**Art 3 bis :** Des contrôles inopinés seront effectués sur les aires de jeux pendant les concours.

A compter des huitièmes de finales, un contrôle systématique sera effectué auprès des équipes

**Art 4 :** Le Championnat de France est baptisé Challenge Christian RIVIERE. Il est limité à 300 équipes. Il se déroule par poule de quatre. Les deux premiers poursuivent le concours. Il débutera le samedi à 8 heures précises.

Les 300 équipes sont réparties de la façon suivante :

- Bouches du Rhône : 14
- Haute Garonne : 14
- Gironde : 14
- Ariège : 8
- Gard: 8
- Vaucluse : 6
- Saône et Loire : 6
- Lot et Garonne : 5
- Finistère : 5
- DOM TOM : 2
- Pour tous les autres départements : 4
- Amicale et département organisateur : (défini par la commission nationale)



Une annexe 1 de l'article 4 est jointe pour information des modalités.

**Art 5 :** Les perdants de poule du Championnat du Championnat de France sont engagés obligatoirement dans un deuxième concours baptisé Challenge Jean Lou CARSALADE. Il se dispute par élimination directe. Il débutera à 14h30. Les parties se jouent en 13 points.

**Art 6 :** Pour ces concours, les parties seront jouées le samedi jusqu'aux 16<sup>è</sup> de finale sauf modification du conseil d'administration de l'A.N.P.S.P. Arrêt des parties à 20 h. Reprise à 21h30. Ceci en fonction de l'évolution des parties.

**Art 7 :** Le dimanche matin, un troisième concours est prévu pour tous les perdants des deux challenges. Il se déroule par élimination directe et est doté du Challenge Jo DUMAUX. Il est limité à 128 équipes et débute à débute à 8h15 précises. Toutes les parties se jouent en 11 points et ce jusqu'aux 1/2 finales.

Un 4<sup>è</sup> concours basé sur 64 équipes est organisé le dimanche matin. Il est doté d'un Challenge. Il est comme les précédents uniquement réservé aux Sapeurs-Pompiers. Elimination directe et parties en 11 points jusqu'aux 1/2 finales.

**Art 8 :** Pour le Championnat de France, aucun panachage inter département n'est autorisé. Si une équipe est incomplète (2 joueurs manquants), elle ne pourra participer à ce dit championnat. Par contre, si les joueurs présents trouvent un ou deux remplaçants (hors de leur département), l'équipe sera autorisée à participer au deuxième challenge. Cette dite équipe sera remplacée par une équipe inscrite sur la liste d'attente.

**Art 9 :** Les parties et les graphiques sont placés sous le contrôle de responsables techniques désignés par la commission nationale de pétanque. Le tirage au sort sera effectué trois semaines avant le championnat. Dans la mesure du possible, les équipes d'un même centre ou département ne se rencontreront pas lors des poules qualificatives dans les deux premiers challenges.

**Art 10 :** À compter des 1/4 de finales, toutes les équipes devront porter un haut identique. Les chaussures ouvertes ne sont autorisées pour toute la durée de la compétition. Cet article est applicable dans les quatre concours.

**Art 11 :** Toutes les parties se déroulent en 13 points ou 11 points pour le 3<sup>è</sup> challenge et 4<sup>è</sup> challenge.

**Art 12 :** Les horaires définis devront être respectés sous peine de pénalités

- De 5 à 15 minutes de retard : – 2 points
- Plus de 20 minutes de retard : Partie perdue

**Art 13 :** Le prix d'engagement est de 36 Euros par triplète pour toute la durée des trois concours. L'amicale organisatrice reversera à l'Association Nationale de Pétanque des Sapeurs-Pompiers 8 Euros par triplète pour son fonctionnement. Ce tarif sera révisable chaque année à la réunion du mois de janvier.

**Art 14 :** Les challenges sont remis en jeu tous les ans.

**Art 15 :** Si un ou plusieurs compétiteurs, à l'intérieur ou à l'extérieur de la manifestation, sont responsables de débordement, le conseil d'administration de l'A.N.P.S.P. appliquera les sanctions prévues par la loi du code pénal 84-610 du 16 Juillet 1984.

En particulier les articles :

- 42-4 (ivresse dans l'enceinte sportive)
- 222-11 à 222-13 (violences)
- 322-1 à 322-4, 322-6 (destructions, dégradations, ...)
- 433-6 (rébellion)

**Art 16 :** L'organisateur souscrira une assurance pour couvrir la manifestation.

**Art 17 :** La subvention versée par la F.N.S.P.F. pour l'organisation du Championnat de France, sera redistribuée à hauteur de 40% à l'amicale ou l'Union Départementale organisatrice. L'autre partie, 60% servira au fonctionnement de la commission nationale de pétanque.

**Art 18 :** Les récompenses attribuées aux différents compétiteurs (1/4 finalistes, 1/2 finalistes, finalistes, vainqueurs) seront distribuées lors de la remise officielle en fin de championnat.

La non présence d'une équipe entraînera automatiquement la perte des lots. Toutefois, si au moins un membre de la formation est présent l'attribution sera effective.

**Art 19 :** Le bureau national est composé de 12 membres. Il est renouvelable tous les 3 ans par 1/3 des sortants. Peuvent voter : Les référents désignés par le PUD de son département en tant que référent pétanque.

Une annexe 2 de l'article 19 est jointe pour information des modalités.

Le présent règlement a été modifié et adopté en commission nationale le 2 Septembre 2022.

#### **Annexe 1 de l'article 4 :**

- Une fois le nombre de 300 engagés est atteint en respectant l'article 4, une liste d'attente de 301 à X sera ouverte. Ces équipes de 301 à X seront inscrites dans le 2<sup>e</sup> challenge, si elles décident de maintenir leur participation. L'organisation entrera en contact pour demander leur décision. Maintien ou annulation. Toutefois, si maintien sur la liste d'attente, le jour du championnat, une ou plusieurs équipes engagées au championnat ne sont présentes, les places libérées seront comblées par les équipes en attente, du 300 à X.

- A noter qu'une priorité d'attente sera donnée à certains « gros départements » qui depuis de nombreuses années comblent le déficit d'équipes qui se produit dès que nous organisons sur le haut de notre territoire.

- Lors des inscriptions, pour les départements qui ne pratiquent pas de concours qualificatifs au championnat de France, une amicale ne pourra engager qu'une seule équipe, les autres passant automatiquement en liste d'attente. Il est conseillé au responsable de numéroter de 1 à X l'ordre de priorité. Cette obligation a pour but de ne pas bloquer l'engagement d'autres équipes de son département.

Si 10 jours avant la clôture officielle des inscriptions le quota de 4 du département n'est atteint, elles seront intégrées en fonction des places disponibles.

Tout ceci sera géré par le bureau national pour éviter certaines passes droites.



*Vendredi 1<sup>er</sup> Septembre*

Tartine de Bourgogne & salade  
Chili Con carne & Riz  
Brie & Comté  
Tarte aux pommes



**Déjeuner**

Taboulé frais  
Bœuf Bourguignon  
Chèvre & Tonnerre  
Moelleux au chocolat

*Samedi 02 Septembre*

**Diner**

Charcuterie & terrine beurre  
Tartiflette à « l'Epoisse » & salade  
Chaource & Roquefort  
Salade de fruits de saison

*Dimanche 03 Septembre*

**Déjeuner**

Carottes râpées  
Saucisse & Lentilles  
Brie et chèvre  
Fromage blanc & coulis de fruits rouge

## LES HEBERGEMENTS



**Département de L'Yonne : Liste jointe en annexe du dossier.**

**Département de l'Aube :**

Chambres d'Hôtes			
Etablissement	Commune	Téléphone	Capacité
Domaine du mont blanc	Auxon	06.77.02.83.38	1 chambre /6 personnes
Le hameau aux Escargots	Bernon	03.25.70.53.86	2 chambres/ 4 personnes
Les jardins du Bois Gérard	Chessy-les-Près	03.25.42.60.14	15 chambres/60 personnes
La ferme des Hauts Frenes	Eaux-Puiseaux	03.25.42.15.04	3 chambres/7 personnes
Les Fouchères	Eaux-Puiseaux	03.25.41.89.10	2 chambres/ 4 personnes
L'aquarelle en Champagne	Ervy-le-Chatel	03.25.42.03.71	4 chambres/ 9 personnes
La Chaillotièrè	Ervy-le-Chatel	03.25.70.66.70	1 suite/ 5 personnes
Le gite de l'Armance	Ervy-le-Chatel	06.84.33.15.26	4 chambres/15 personnes
Les Furêts	Maraye-en-Othe	03.25.76.72.51	3 chambres/8 personnes
La Brosse Fleury	Montfey	03.25.73.65.01	2 chambres/4 personnes
Le Clos Poli	Montigny-les-Monts	03.25.80.89.60	3 chambres/11 personnes
Les Peux	Montigny-les-Monts	03.25.49.54.74	2 chambres/6 personnes
Le retour aux sources	Montigny-les-Monts	03.25.70.52.53	1 chambre/2 personnes
La maison d'Othe	Saint-Mards-en-Othe	09.75.4.11.49	4 chambres/11 personnes
Les Colchiques	Racines	03.25.81.83.05	3 chambres/6 personnes
Ferme du vieux Château	Vanlay	03.25.70.09.10	20 chambres/106 lits
Campings			
La ferme des hauts Frenes	Eaux-Puiseaux	03.25.42.15.04	30 emplacements
Les Mottes	Ervy-le-Chatel	03.25.70.50.36	51 emplacements
Aire de C.C			
	Ervy-le-Chatel	03.25.70.50.36	12 emplacements

## LES CONSIGNES

---

1. Les villes et villages qui t'accueilleront, tu RESPECTERAS
2. Un comportement respectueux de l'environnement, tu AURAS
3. Tous les bénévoles, tu REMERCIERAS
4. Contre tout comportement violent, tu LUTTERAS
5. Toute consommation d'alcool, tu MODERERAS
6. Aucun véhicule sous l'emprise de l'alcool, tu ne PRENDRAS
7. Avec plaisir et Fair-play, tu JOUERAS
8. Tout adversaire, tu RESPECTERAS
9. Sur la piste de danse le samedi soir, tu DANSERAS
10. Avec plaisir dans l'Yonne, tu REVIENDRAS...

## LES DECOUVERTES DU TERROIR

---



Auxerre



Abbaye de Pontigny



La Ferme de la Fosse Dionne



Tonnerre



Chablis



Joigny

Pour plus d'informations : <https://serein-armance.fr/>